



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr

MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024

Extrait du registre des Délibérations

AVIS

OBJET :

OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES - AVIS SUR LES PROJETS D'ARRETES MUNICIPAUX RELATIFS AUX DEROGATIONS ACCORDEES PAR LES MAIRES POUR L'ANNEE 2025

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres

Présent(s) : 18

Pouvoir(s) : 6

Absent(s) : 9

Délibération comportant

2 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

Publication le :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le dix décembre deux mille vingt-quatre, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Eric LACROIX (à Thierry THOLIN), Jean-Pierre HERRADA (à Jean-François TEIL), Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Emmanuel MAETZ (à Peggy ROUGE-PIPEREAU), Patricia BALMONT (à Daniel DUMONTET), Dimitri GIRARD (à Pascale CERNICCHIARO)

Le ou les membres absent(s) : Eric LACROIX, Jean-Pierre HERRADA, Aurélie LEDIEU, Emmanuel MAETZ, Rémi LABROSSE, Romain COLLIER, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques modifiant le code du travail, notamment quant aux règles d'ouverture des commerces le dimanche, dans l'objectif de faciliter l'ouverture dominicale en simplifiant l'ensemble des dispositifs qui l'encadrent.

Vu le Code du travail ;

Vu les demandes des commerçants ;

Vu la consultation réalisée auprès des organisations syndicales le 21 septembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission économie en date du 27/11/2024 ;

Considérant que la liste des dimanches doit être arrêtée par le Maire avant le 31 décembre pour l'année suivante. Le Conseil municipal émet un avis favorable sur la liste des dimanches d'ouverture des commerces proposée ci-dessous :

- Pour les commerces de « bazar, bimbéloterie, vaisselle », il est proposé pour l'année 2025 le calendrier suivant, comprenant 3 ouvertures dominicales, à savoir :
 - Dimanche 7 décembre 2025
 - Dimanche 14 décembre 2025
 - Dimanche 21 décembre 2025

- Pour la branche « habillement », il est proposé pour l'année 2025 le calendrier suivant, comprenant 5 ouvertures dominicales, à savoir :
 - Dimanche 19 janvier 2025
 - Dimanche 22 juin 2025
 - Dimanche 7 décembre 2025
 - Dimanche 14 décembre 2025
 - Dimanche 21 décembre 2025

- Pour l'automobile, les dimanches proposés pour l'ouverture des commerces correspondent aux actions commerciales des différents constructeurs (type portes ouvertes), à savoir :
 - o Dimanche 19 janvier 2025
 - o Dimanche 16 mars 2025
 - o Dimanche 15 juin 2025
 - o Dimanche 14 septembre 2025
 - o Dimanche 12 octobre 2025

- Pour les grandes surfaces :
 - o Dimanche 21 décembre 2025
 - o Dimanche 28 décembre 2025

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations
Pour copie conforme.

Amplepuis, le 10 décembre 2024

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET

